



Bulletin phytosanitaire N°10/2022 pour la viticulture intégrée et biologique

Les mesures de protection phytosanitaire de la vigne sont maintenant terminées pour l'année viticole 2022, c'est donc le dernier bulletin phytosanitaire.

Malheureusement les pluies sont encore trop rares sur la Moselle luxembourgeoise et les vignobles sont tous en proie au stress hydrique. Des précipitations sont absolument nécessaires pour assurer un bon remplissage des baies en jus et des rendements satisfaisants. Toutefois, il ne faudrait pas que les pluies arrivent trop tard en septembre lors de la maturation et augmentent considérablement la pression fongique exercée par le botrytis.

I.) LIENS INTERNET UTILES

- Banque de données produits phytopharmaceutiques de l'ASTA: <https://saturn.etat.lu/tapes/>
- Système de prévision VitiMeteo mildiou et oïdium : <https://www.agrimeteo.lu>
- consultation Stations météo de l'ASTA le long de la Moselle : <https://www.agrimeteo.lu>
- Météo en ligne du Findel: <https://www.meteolux.lu> -> *Produits et services > Prévisions météorologiques > Bulletin grand public*

II.) PRATIQUES VITICOLES :

EFFEUILLAGE : Avec les températures qui restent élevées, il ne faut en aucun prendre des mesures d'effeuillage. Le risque de coup de soleil est d'autant plus élevé que les raisins ne sont pas habitués au soleil.

Toutefois, un effeuillage des cépages rouges pour augmenter l'extraction des anthocyanes peut être judicieux début septembre. Pour les cépages blancs, un effeuillage deux semaines avant les vendanges peut être intéressant afin d'aérer la zone des grappes et ainsi limiter le risque de maladies fongiques. Attention avec le Riesling, il produit des caroténoïdes sous l'effet du soleil qui peuvent être transformés en TDN (goût de pétrole) plus tard dans le vin.

ENHERBEMENT : Le semis d'un enherbement d'hiver doit être effectué le plus rapidement possible afin de limiter la poussée d'azote ou être mis en attente et semé après les vendanges.

Afin d'assurer un bon taux de croissance, il est important de semer avant des précipitations. Consultez les bulletins météorologiques et planifiez l'ensemencement en conséquence. Les mélanges contenant des légumineuses hivernantes comme la vesce d'hiver, le pois d'hiver ou le seigle d'hiver sont adaptés pour former un couvert hivernal. Ce type d'enherbement se développe relativement peu avant l'hiver et ne forme des populations importantes que l'année suivante.

STRESS HYDRIQUE : Les plantations les plus récentes comme celles anciennes installées sur des sites secs présentent des signes importants de manque d'eau : pas de croissance, absence de pousses, feuillage flasque et mou voire jaune et dessèchement des feuilles à l'intérieur de la canopée. Si l'irrigation n'est pas possible, il est important de soulager les ceps en enlevant des grappes ou en coupant des sarments. Cela empêchera l'effondrement du cep et le protégera des dommages à long terme.

III.) VENDANGES

Toutes les mesures précédant les vendanges ont été réalisées même si dans certains cas, les vines sont encore traitées à l'aide d'un ecimeur ou d'un broyeur. A l'heure actuelle, nous prévoyons le début des vendanges principales pour le 12 septembre 2022, même si certains cépages précoces et les vins de base pour le crémant pourraient être vendangés plus tôt.



Si les pluies devaient arriver en septembre, il sera important de réagir tôt et de maîtriser éventuellement l'épidémie de botrytis ou d'agents pathogènes secondaires par une pré-vendange sélective.

IV.) PROTECTION PHYTOSANITAIRE

La protection de la vigne est maintenant terminée. Il n'y a plus de risque d'oïdium sur grappe.

V.) REMERCIEMENTS

Au nom de toute l'équipe de la Viticulture de l'IVV, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordés et pour l'intérêt que vous portez à nos communications. Je me réjouis de poursuivre notre bonne collaboration dans les années à venir.

Tous nos vœux de réussite pour l'automne 2022 !

REMARQUE: La visite du vignoble aura lieu le 5 septembre 2022 dans les parcelles d'essai de l'IVV à Remich. Nous nous réjouissons de vous y accueillir.

signé D. Dam

Protection de l'eau : Les restes de produits phytosanitaires ainsi que l'eau de nettoyage des cuves de pulvérisation ne doivent en aucun cas parvenir dans la canalisation, mais sont à épandre au sein des vignobles.

En cas d'intoxication ou d'ingestion : Appeler d'urgence la centrale antipoison belge au numéro gratuit (+352) **8002 – 5500**. En cas d'intoxication par des substances chimiques, les médecins de la centrale peuvent donner des conseils de premier secours adéquats et déterminer le recours ou non à une intervention médicale. Site Internet : <http://www.centreantipoisons.be>

En cas de besoin d'informations ou de conseils supplémentaires, la section viticole de l'Institut viti-vinicole se tient à votre disposition :

Monsieur Christopher SIMON Tel 23 612 224; christopher.simon@ivv.etat.lu

Madame Doriane DAM; Tel 23 612 220 ; doriane.dam@ivv.etat.lu

Monsieur Serge FISCHER; Tel 23 612 218; serge.fischer@ivv.etat.lu

Communiqué par l'Institut viti-vinicole, section viticulture, 8, rue Nic Kieffer (B.P. 50) L-5501 REMICH
<https://agriculture.public.lu>; info@ivv.public.lu